

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 8 février 2018

Communiqué de presse

ALERTE MÉTÉO EN HAUTS-DE-FRANCE, VIGILANCE ORANGE – NEIGE-VERGLAS : MESURES PRÉFECTORALES



En raison de l'alerte émise par Météo France, plaçant l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France en vigilance Orange Neige – Verglas, le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a décidé l'activation du centre opérationnel zonal. En parallèle, les 5 préfectures activeront leur centre opération départemental ¹ à partir de demain 6h00.

La région va connaître, à l'égal des régions Bretagne, Normandie, Ile-de-France et Grand Est, un épisode neigeux de forte intensité à partir de demain 6h00 jusque samedi en milieu de matinée Les précipitations pourront occasionner la formation d'une couche neigeuse pouvant atteindre 12 cm.

Dans ce contexte, quel que soit le mode transport, les conditions de circulation seront particulièrement perturbées.

C'est pourquoi, Michel Lalande, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, demande aux habitants de limiter leur déplacement au strict nécessaire et de différer ceux ne présentant pas de réelle urgence.

Pour celles et ceux qui seraient contraints de se déplacer malgré tout, le préfet appelle à la plus grande prudence. Il leur conseille de se munir de vêtements chauds et de couvertures afin de faire face à une éventuelle immobilisation sur la route.

En parallèle, la Normandie, l'Ile-de-France et la région Grand Est, seront également concernées par ce phénomène. Par conséquent, les difficultés de circulation dans ces régions ne manqueront pas d'aggraver la situation en Hauts-de-France.

Des mesures de restriction de la circulation des poids lourds et des transports scolaires et interurbains ont été prises en concertation avec l'ensemble des collectivités et des opérateurs concernés.

Il remercie la population et les professionnels de la route pour leur association à ces dispositions. Il est indispensable de respecter les consignes et les mesures prises afin de ne pas augmenter les difficultés.

Circulation des poids lourds dans la zone de défense et de sécurité Nord

Interdiction de circulation pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes à compter du 9 février 2018 à 03h00 jusqu'au 10 février 2018 à 12h00.

- sur l'autoroute A1 dans le sens Nord-Sud depuis la jonction A1/29 jusqu'à Paris ;
- sur l'autoroute A16 dans le sens Nord-Sud depuis la jonction A16/29 jusqu'à Paris ;
- sur l'intégralité de route nationale 2 dans les deux sens de circulation ;
- sur l'intégralité de la route nationale 42 dans les deux sens de circulation.

Service régional de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Le COZ et le COD sont des outils de gestion de crise à disposition du préfet qui s'activent en raison d'un événement majeur sur son département. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités.

Des déviations sont mises en place

- déviation sur l'autoroute A29 vers l'Est (direction Reims) ou vers l'Ouest (direction Rouen) ;
- déviation sur l'autoroute A26 vers le Sud ou le Nord ;
- déviation sur les autoroutes A26 et A16.

Les véhicules seront interceptés, stockés ou retournés sur des zones de stockage :

- autoroute A1 (péage de Chamant, zone de Chevrières et zone de Fresnes-les-Montauban);
- autoroute A2 (péage de Hordain) en direction de Paris :
- autoroute A16 (péage d'Amblainville), en direction de Paris ;
- route nationale 2 (Nanteuil, Chavignon et Louvroil) en direction de Paris
- route nationale 31 (Clermont) en direction de l'autoroute A1;
- autoroute A26 (péage de Sètques) en direction de Paris,
- en cas de besoin, d'autres zones de stockage peuvent être mises en place

Transports scolaires

En accord avec le préfet, le conseil régional suspend pour la journée de ce vendredi 9 février, les transports scolaires et interurbains dans l'ensemble des 5 départements de la région.

Conseils



Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun



Installez les groupes électrogènes à l'extérieur



Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place



Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver





Facilitez le passage des engins de dégagement



Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé



Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol



Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile



- INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
- SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- RESPECTEZ les consignes données par les autorités







